Bilan des actions menées en 2012
Une année riche de réalisations

Contractualisation

➲ Contrats agricoles

En tant qu'opérateur agro-environnemental, le COPAGE anime la contractualisation agricole sur les sites depuis 2007.

Les premiers contrats MAEt ont été signés en 2008 et arriveront à échéance le 15 mai 2013. Afin d'anticiper ce terme et de préparer une **éventuelle recontractualisation**, le COPAGE a contacté les 6 exploitations agricoles concernées pour réaliser une évaluation des contrats dès 2012.

Un **bilan environnemental** a été réalisé par la chargée de mission Natura 2000 qui s'est rendue sur les surfaces d'habitat d'intérêt communautaire engagées en 2008 (194 ha) afin de relever un certain nombre d'indicateurs concernant l'état de conservation des habitats, l'évolution du milieu par rapport au diagnostic initial et le respect des engagements MAEt.
Une **rencontre tripartite** a ensuite été organisée entre chaque agriculteur, la technicienne du COPAGE et la chargée de mission Natura 2000 afin de faire le point sur les habitats naturels engagés, les engagements MAEt et l'évolution des pratiques de l'exploitation.

En vue du renouvellement, certains engagements ont été redéfinis ou complétés pour aller **dans le sens d'un « plus » environnemental** (travaux complémentaires, engagement de certaines haies).

Afin de rouvrir le projet agro-environnemental en 2013, le COPAGE a transmis une estimation des surfaces et des besoins financiers correspondants aux services de l'Etat en prévision de la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) de printemps.

➲ Contrats non agricoles

1 contrat Natura 2000 non agricole non forestier a été signé fin 2012 par un propriétaire privé.

L'objectif du contrat est d'améliorer l'état de conservation d'une haie présentant plusieurs trouées. Les travaux, réalisés en novembre dernier, ont permis la plantation de trois tronçons de haie champêtre (110 mètres au total) à partir d'essences locales adaptées :

- Alisier blanc
- Aubépine monogyne
- Charme commun
- Cornouiller mas
- Cornouiller sanguin
- Erable champêtre
- Erable plane
- Erable sycomore
- Fusain d'Europe
- Merisier
- Noisetier coudrier
- Poirier
- Sureau noir
- Troène commun
- Viorne lantane

Ce contrat bénéficie d'une aide financière (Etat, Europe) à hauteur de 100% (avance des frais par le signataire avant remboursement).

➲ Charte Natura 2000

1 charte Natura 2000 a été signée en 2012 par un propriétaire privé.

L'engagement porte sur 14,5 ha de parcelles situées sur le site Natura 2000 *Causse des Blanquets* et abritant des prairies, des éboulis, des boisements et des haies.

Pour exemple, le propriétaire s'est engagé à :
(sur les milieux herbacés)
• ne pas déposer de déchets ou de matériaux sur les habitats d'intérêt communautaire
• ne pas écobuer les habitats d'intérêt communautaire
• ne pas retourner les prairies permanentes
(sur les milieux boisés)
• conserver les bois morts debout ou au sol
• ne pas planter d'arbres dans les clairières
• ne pas arracher de haies ni d'arbres isolés
(sur les milieux rocheux)
• ne pas prélever de blocs ni créer de pistes dans les pierriers ----------►

L'adhésion du propriétaire à la charte nécessitait l'accord préalable des trois agriculteurs qui exploitent ses parcelles. La démarche d'adhésion et les engagements correspondants leurs ont été présentés avant de recueillir leurs signatures et de finaliser le dossier administratif.

La signature de la charte Natura 2000 est un moyen de signifier son engagement en faveur de la biodiversité locale. Elle offre la possibilité de bénéficier de l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Suivi des habitats et des espèces

➲ Suivi des colonies de reproduction de Petit rhinolophe

Initié par l'ALEPE, ce suivi consiste à contrôler les colonies connues et à prospecter de nouveaux sites potentiellement favorables. **Six sites ont été visités** afin de valider ou non l'existence d'une reproduction (présence de jeunes de l'année) et de recenser le nombre d'individus par âge et par sexe.

En 2012, ce suivi a confirmé la présence de colonies de reproduction de Petit rhinolophe dans les quatre sites déjà connus (**Clujans**, **Veyrac**, **Pierrefiche**, **Frayssinet**), avec des effectifs allant de 5 à 29 individus, dont 2 à 10 jeunes.